

COMPTES ANNUELS

...

EXERCICE

DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

...



***24 RUE DE LA MARE AGRAD
78770 THOIRY***

SOMMAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2025	3
I. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	8
1- Présentation de l'association.....	8
2- Périmètre des comptes combinés	8
II. ÉTATS DE SYNTHÈSE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2025.....	10
1- Bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2025	10
2- Compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025	11
III. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2025	12
1- Capacité d'accueil	12
2- Effectifs au 31 décembre 2025	12
3- Faits comptables et budgétaires marquants de l'exercice	12
4- Principes, règles et méthodes comptables	12
5- Informations sur les postes de bilan	14
▪ Immobilisations corporelles et incorporelles	14
▪ Stocks en en-cours (matières premières)	15
▪ Créances	15
▪ Dépréciation des comptes Tiers	16
▪ Valeurs mobilières de placement	16
▪ Fonds propres	16
▪ Réserves	16
▪ Subventions d'investissement.....	17
▪ Emprunts.....	17
▪ Provisions réglementées	17
▪ Provisions pour risques et charges.....	18
▪ Fonds dédiés	18
▪ Dettes	18
6- Informations sur certains postes du compte de résultat.....	19
▪ Ressources d'exploitation	19
▪ Produits de tarification des établissements et services	19
▪ Chiffre d'affaires des ESAT	20
▪ Aide au poste des travailleurs en ESAT (ASP)	21
▪ Frais de siège.....	21
7- Passage du résultat comptable au résultat administratif	21
8- Proposition d'affectation de résultat	22
IV. ENGAGEMENTS.....	23
1- Engagement hors bilan d'Indemnités de départ à la retraite (IDR)	24
2- Engagement hors bilan du Compte Epargne Temps (CET).....	24
V. AUTRES INFORMATIONS.....	25
1- Rémunérations globale brute annuelle des Directeurs de l'association.....	25
2- Quote-part des produits financiers.....	25
3- Litiges en cours avec les salariés.....	26
5- Evènements post clôture	26



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Sophie BASTIDE-LE DU
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
4, allée Gustav Mahler
78670 VILLENES SUR SEINE
☎ : 01 39 75 44 91
@ : sophie.bastide.ledu@wanadoo.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOCIATION DELOS APEI 78

24, rue de la Mare Agrad
78770 THOIRY

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Parisienne.
Inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes de la Cour d'Appel de Versailles.
Membre d'une Association de gestion agréée – le règlement des honoraires par chèques est accepté.
Numéro SIRET : 429 249 923 00021

Sophie BASTIDE-LE DU
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
4, allée Gustav Mahler
78670 VILLENES SUR SEINE
☎ : 01 39 75 44 91
@ : sophie.bastide.ledu@wanadoo.fr

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association DELOS APEI 78 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés le 27 avril 2026 par le Conseil d'Administration.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Parisienne.
Inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes de la Cour d'Appel de Versailles.
Membre d'une Association de gestion agréée – le règlement des honoraires par chèques est accepté.
Numéro SIRET : 429 249 923 00021



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant, exposé dans la note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, concernant la première application du règlement ANC n°2022-06 relatif au changement de méthode comptable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce, relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Conformément à la circulaire DGAS/B n°2001/605 du 10 décembre 2001 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, il a été affecté aux établissements, dont la trésorerie d'exploitation était excédentaire, une quote-part des produits financiers dégagés par l'Association en 2024 dans le cadre de la gestion centralisée de trésorerie. Pour 2025, cette quote-part de produits financiers pour 278.750 € a été affectée en 2025 au titre des budgets sociaux et inscrite en diminution des dépenses de fonctionnement des frais de siège. Le montant revenant aux budgets sociaux sur l'affectation du résultat de 2025 de l'Association s'élève à 213.997 €.
- Les engagements de retraite sont provisionnés ou partiellement (en fonction des décisions des financeurs) provisionnés dans les comptes des établissements. Néanmoins, leur montant est indiqué dans l'annexe des comptes. Ainsi, sur une dette actuarielle totale de 1.776 K€ au 31 décembre 2025, 836 K€ sont inscrits dans un compte « provision pour indemnités de départ à la retraite ». Ces sommes peuvent couvrir les départs projetés et identifiés sur la période 2026-2030.
- Le CET (Compte Epargne Temps) a été mis en place en 2019. La gestion est assurée par un organisme extérieur (Malakoff Humanis). L'ensemble des jours engagés du CET font l'objet d'une comptabilisation de dépenses, accompagnée d'un versement à l'organisme gestionnaire extérieur. Les éléments afférents au CET ne sont pas intégrés dans le bilan de l'association. Au 31 décembre 2025, le dispositif CET totalise 602 K€, qui se rapportent à 1.946 jours concernés par 72 salariés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villennes sur Seine,
Le 4 juin 2026.

Sophie BASTIDE-LE DU
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
A. Gustav Mahler
01.39.75.44.91
sophie.bastide.ledu@wanadoo.fr
Sophie BASTIDE-LE DU.

Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Parisienne.
Inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes de la Cour d'Appel de Versailles.
Membre d'une Association de gestion agréée – le règlement des honoraires par chèques est accepté.
Numéro SIRET : 429 249 923 00021

I. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1- Présentation de l'association

L'association DélOs Apei 78 est née le 01/01/2015, suite à une fusion-absorption des associations La Rencontre et Sésame Autisme Ile de France Ouest par l'association l'Envol Apei du Mantois qui est devenue dans le même temps DélOs Apei 78.

L'association DélOs Apei 78 est une association régie par la loi de 1901, affiliée à l'UNAPEI (Union Nationale des Associations de parents et amis de personnes handicapées mentales, association reconnue d'utilité publique).

Son siège social est situé au 24 Rue de la Mare Agrad à Thoiry (78770).

Le Conseil d'Administration est composé de 18 membres et est constitué des membres suivants : Michel ABRAHAM, Olivier BAUBEAU, Sylvain BELLIER, Patrice BRESSAN, Daniel CHAZARAIN, Marie-Antoinette D'ENNETIERES, Olivier DEVAUX, Delphine FORGEZ, Serge FRANZIL, Catherine HORTH, Gilles LE GUEN, Claude MANDIL, Marilyne MIKOLAJEWSKI, Françoise PERRIER, Jacques RININO, Vincent ROULLAT, Marie STORA.

Le bureau de l'Association est composé de six membres :

Président : Serge FRANZIL
Vice-Président : Olivier DEVAUX
Secrétaire : Maryline FESTU DE VOS
Trésorier : Jacques RININO
Membres : Olivier BAUBEAU
Claude MANDIL

Commissaire aux comptes :

Madame Sophie BASTIDE LE DÛ
4 Allée Gustav Mahler - 78670 Villennes sur Seine

2- Périmètre des comptes combinés

L'Association, gère les établissements et services à caractère médico-social (ESMS¹) suivants.

Activités sociales et médico-sociales(SMS) sous gestion contrôlée :

Financement Sanitaire sous le contrôle de l'ARS (*Agence Régionale de Santé*)

Hôpital de Jour (HDJ) L'Envol
2-4 rue de la Porte Chant à l'Oie - 78200 MANTES LA JOLIE

Financement Assurance maladie sous le contrôle de l'ARS (*Agence Régionale de Santé*)

Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile
(SESSAD) Chant à l'Oie
2 place Bertrand du Guesclin - 78200 MANTES LA JOLIE
Institut Médico-Éducatif (IME) du Breuil
Chemin Madame - 78930 BREUIL BOIS ROBERT
Site TSA² (site annexe) : 55ter rue des Gravier - 78200 MAGNANVILLE
Site UEMA de Trappes (Ecole Maternelle Henri Wallon) : 1 rue Henri Wallon – 78190 TRAPPES
Site UEMA³ de Mantes : Ecole Les Tulipes - Rue Jean Mermoz - 78200 MANTES LA JOLIE
Site UEEA⁴ de Mantes : Ecole Claude Monet - Rue Nungesser et Coli - 78200 MANTES LA JOLIE
Institut Médico-Éducatif (IME) La Rencontre

¹ Etablissement et Services Médico-Sociaux

² Trouble du spectre de l'autisme

³ Unité d'enseignement en maternelle

⁴ Unité d'enseignement en maternelle



341 avenue des Bouleaux - 78190 TRAPPES-EN-YVELINES
Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) Jean Pierrat
80 rue Hélène Boucher - 78530 BUC
Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) L'Envol
8 rue de la Cellophane - 78711 MANTES LA VILLE
Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) Le Bois des Saules
Rue Gilles de Rozières - 78370 PLAISIR

Financement conjoint ARS - Conseil Départemental des Yvelines

Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) Le Bois des Saules
Rue Gilles de Rozières - 78370 PLAISIR
Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) L'Orée des Bouleaux
32-34 avenue Edouard Fosse - 78520 LIMAY

Financement du Conseil Départemental des Yvelines

SAS L'Envol et SAS Jean Pierrat
8 rue de la Cellophane - 78711 MANTES LA VILLE
80 rue Hélène Boucher - 78530 BUC
Foyer d'Hébergement (FDH) Les Cordeliers
2 rue des Cordeliers - 78200 MANTES LA JOLIE
Foyer d'Hébergement (FDH) Résidence Villa du Cèdre
14 avenue Mirabeau - 78000 VERSAILLES
Foyer de Vie (FDV) Pierre Delomez
Route de Mantes - 78930 BREUIL BOIS ROBERT
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) L'Envol
2 rue François Truffaut - 78200 MANTES LA JOLIE
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) La Rencontre
143Bis rue Yves Le Coz - 78000 VERSAILLES
Service d'Accueil de Jour (SAJ) La Rencontre
18 avenue de Normandie - 78000 VERSAILLES

Financement par prélèvement sur les budgets financés sous la gestion contrôlée

Frais de siège
24 rue de la Mare Agrad - 78770 THOIRY

Activités hors gestion contrôlée :

Section Vie associative
24 rue de la Mare Agrad - 78770 THOIRY

II. ÉTATS DE SYNTHÈSE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2025

1- Bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2025

BILAN COMPTABLE (comptes annuels du 01/01/2025 au 31/12/2025)									
ACTIF	AU 31/12/2025		AU 31/12/2024		PASSIF		AU 31/12/2025		AU 31/12/2024
	Montant brut	Amort & Prov	Montant net	Montant net					
ACTIF IMMOBILISÉ					FONDS PROPRES				
Immobilisations incorporelles	854 916,70	-746 131,99	108 784,71	71 190,13	Fonds associatifs sans droit de reprise		7 641 595,18	7 678 992,28	
Frais d'établissement	386 763,07	-386 763,07			Fonds associatifs avec droit de reprise		21 200,00	21 200,00	
Autres immobilisations incorporelles	468 153,63	-359 368,92	108 784,71	71 190,13	Dons & legs		21 200,00	21 200,00	
Immobilisations incorporelles en cours					Subventions d'investissement		762 245,00	762 245,00	
Avances et acomptes					Ecart de réévaluation		13 467 259,23	13 467 259,23	
Immobilisations corporelles	54 065 739,53	-35 240 739,19	18 825 000,34	19 098 875,21	Réserves		393 394,69	393 394,69	
Terrains	654 912,07		654 912,07	654 912,07	Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		762 245,00	762 245,00	
Constructions et IGAAC ⁽¹⁾	41 402 809,18	-27 175 256,19	14 227 552,99	14 706 942,29	Réserves (hors réserves des ESSMS sous gestion contrôlée)		694 286,01	694 286,01	
Installations techniques, matériels & outillages	4 397 216,88	-3 731 197,24	666 019,64	498 818,27	Subventions d'investissement aff. à des biens renouvelables		3 450 275,74	3 450 275,74	
Autres immobilisations corporelles	6 548 922,24	-4 334 285,76	2 214 636,48	2 302 502,40	Excédents affectés à l'investissement		544 647,92	544 647,92	
Immobilisations corporelles en cours	1 061 879,16		1 061 879,16	935 700,18	Réserve de trésorerie		1 843 658,33	1 875 658,50	
Avances et acomptes					Réserves de compensation des déficits		5 578 785,40	5 732 067,65	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					Réserves de compensation des charges d'amortissement		776 928,72	776 928,72	
Immobilisations financières	131 135,99		131 135,99	131 662,25	Autres réserves		219 348,20	1 311 650,96	
Participationset Créances rattachées aux participations					Report à nouveau				
Autres titres immobilisés					Report à nouveau hors activités SMS ⁽²⁾				
Prêts					Report à nouveau des activités SMS ⁽²⁾ non contrôlées		2 318 217,19	3 185 339,95	
Autres immobilisations financières	131 135,99		131 135,99	131 662,25	Report à nouveau des activités SMS ⁽²⁾ sous gestion contrôlée		-178 409,99	-178 409,99	
					Dépenses refusées ou imposables aux financeurs		-1 920 459,00	-1 695 279,00	
					Charges des activités SMS ⁽²⁾ dont la prise en compte est différée		748 514,17	-1 314 982,28	
					Résultat de l'exercice		-57 524,34	-37 397,10	
					Résultats hors activités SMS ⁽²⁾				
					Résultats des activités SMS ⁽²⁾ non contrôlées		806 038,51	-1 277 585,18	
					Résultats des activités SMS ⁽²⁾ sous gestion contrôlée		2 762 957,84	793 335,49	
					Subventions d'équipement & d'investissement (renouvelables)		3 749 332,84	3 690 245,89	
					Provisions réglementées		601 251,11	601 251,11	
					Couverture au besoin en fonds de roulement		2 067 157,95	2 078 825,65	
					Provisions p/renouvellement des immobilisations		1 080 923,78	1 010 169,13	
					Réserves des plus-values nettes d'actif				
					Amortissements dérogatoires				
					Autres provisions réglementées				
TOTAL I	55 051 792,22	-35 986 871,18	19 064 921,04	19 301 727,59	TOTAL I		29 187 170,04	26 409 946,57	
COMPTES DE LIASON					COMPTES DE LIASON				
ACTIF CIRCULANT					TOTAL II				
Stocks et en cours	17 107,34		17 107,34	17 848,38	Provisions pour risques		835 600,00	1 052 335,00	
Matières premières et fournitures	17 107,34		17 107,34	17 848,38	Autres provisions		2 344 663,94	1 714 167,46	
Autres approvisionnements					Fonds dédiés ou reportés				
En-cours de production (biens et services)									
Stocks de produits et de marchandises					TOTAL III		3 180 263,94	2 766 502,46	
Autres stocks					DETTES				
Fournisseurs débiteurs	117 262,09		117 262,09	132 237,31	Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit		4 340 981,57	4 823 314,39	
dont Avances & acomptes versés sur commandes					Emprunts & dettes financières divers				
Créances	5 957 813,94	-16 979,06	5 940 834,88	6 070 620,55	Avances & acomptes sur commandes				
Créances rattachées	5 404 054,72	-16 979,06	5 387 075,66	5 511 609,73	Redevables créditeurs		1 246 564,63	1 554 388,75	
Autres créances	553 759,22		553 759,22	559 010,82	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 751 510,60	4 859 846,50	
Valeurs mobilières de placement	8 440 206,18		8 440 206,18	9 284 806,12	Dettes sociales & fiscales		40 322,57	36 102,63	
Disponibilités	9 119 149,29		9 119 149,29	5 619 459,95	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		123 056,18	123 639,88	
Banques	9 080 648,36		9 080 648,36	5 580 146,56	Autres dettes				
Caisse	38 500,93		38 500,93	39 313,39					
TOTAL III	23 651 538,84	-16 979,06	23 634 559,78	21 124 972,31	TOTAL IV		10 502 435,55	11 397 292,15	
COMPTES DE RÉGULARISATION					COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	147 598,19		147 598,19	120 994,97	Produits constatés d'avance				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	22 790,52		22 790,52	26 046,31					
Primes de remboursement des obligations									
Ecart de conversion (actif)					Ecart de conversion (actif)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	78 873 717,77	-36 003 850,24	42 869 869,53	40 573 741,18	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		42 869 869,53	40 573 741,18	

(2) activités SMS : activités sociales et médico-sociales

(1) IGAAC : installations générales, agencements et aménagements des constructions

2- Compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025

COMPTE DE RÉSULTAT (comptes annuels du 01/01/2025 au 31/12/2025)					
CHARGES	Exercice n 2025	Exercice n-1 2024	PRODUITS	Exercice n 2025	Exercice n-1 2024
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	14 669,58	15 594,88	Cotisations	13 689,00	14 027,00
Variation de stocks			Ventes de biens et services	3 207 461,19	3 422 260,97
Achats de matières premières et autres approvisionnements	111 211,75	76 524,96	Ventes de marchandises	31 895,55	34 638,69
Variation de stocks	741,04	2 211,04	dont ventes de prestations relatives aux activités SMS ⁽¹⁾		
Autres achats et charges externes	14 158 296,23	14 113 996,58	Ventes de services	3 175 565,64	3 387 622,28
Aides financières			dont ventes de prestations relatives aux activités SMS ⁽¹⁾	3 175 565,64	3 387 622,28
Impôts, taxes et versements assimilés	1 963 840,14	1 900 942,41	(prestations de services ESAT)		
- sur rémunérations	1 713 049,65	1 614 515,47	Produits de tiers financeurs	33 512 149,09	31 410 332,84
- sur impôts	250 790,49	286 426,94	Concours publics	33 404 337,41	31 388 616,92
Salaires et traitements	16 236 256,22	15 817 276,51	dont produits de tarification relatifs aux activités SMS ⁽¹⁾	33 404 337,41	31 388 616,92
- salaires et traitements soumis à cotisations	16 542 090,88	15 627 638,44	Subventions d'exploitation	107 811,68	21 715,92
- salaires et traitements non soumis à cotisations	-305 834,66	189 638,07	Versements fondateurs ou consommation dotation consomptible		
Charges sociales	6 872 185,63	6 631 226,91	Ressources liées à la générosité du public		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 502 035,95	2 374 217,19	Dons manuels		
Dotations aux provisions	81 100,00	1 039 335,00	Mécénats		
Reports en fonds dédiés	725 866,08	645 794,48	Legs, donations et assurances-vie		
Autres charges	2 039 283,22	1 634 021,90	Contributions financières ⁽²⁾	1 814 025,00	1 620 140,00
			Reprises s/amort, dépréciations, provisions et transferts de charges	302 710,38	52 544,22
			Utilisation des fonds dédiés	490 369,60	563 334,80
			Autres produits	5 981 946,55	5 447 317,04
TOTAL II	44 705 485,84	44 251 141,86	TOTAL I	45 322 350,81	42 529 956,87
1. Résultat d'exploitation excédendaire (I-II)	616 864,97		1. Résultat d'exploitation déficitaire (I-II)		1 721 184,99
CHARGES FINANCIÈRES			PRODUITS FINANCIERS		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 255,79	3 255,79	Autres intérêts et produits assimilés	320 352,23	435 582,23
Intérêts et charges assimilés	98 998,29	109 315,81	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Autres charges financières			Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	102 254,08	112 571,60	TOTAL III	320 352,23	435 582,23
2. Résultat financier excédendaire (III-IV)	218 098,15	323 010,63	2. Résultat financier déficitaire (III-IV)		
3. Résultat courant excédendaire avant impôts (I-II-III-IV)	834 963,12		3. Résultat courant déficitaire avant impôts (I-II-III-IV)		1 398 174,36
CHARGES EXCEPTIONNELLES			PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			Produits exceptionnels sur opérations de gestion		351 597,47
- exercice courant		215 868,07	- exercice courant		145 684,00
- exercices antérieurs		151 483,81	- exercices antérieurs		205 913,47
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		64 384,26	Produits exceptionnels sur opérations en capital		211 734,98
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	190 063,98	248 522,64	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	130 977,03	40 773,26
TOTAL VI	190 063,98	467 928,63	TOTAL V	130 977,03	604 105,71
4. Résultat exceptionnel excédendaire (V-VI)		136 177,08	4. Résultat exceptionnel déficitaire (V-VI)	59 086,95	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (organisme privé agissant sans but lucratif) (VIII)	27 362,00	52 985,00	PARTICIPATIONS DES SALARIÉS (VI)		
TOTAL DES CHARGES (I-II+IV+V+VI)	45 025 165,90	44 884 627,09	TOTAL DES PRODUITS (I-II+III+V+VI)	45 773 680,07	43 569 644,81
Résultat comptable excédendaire (solde créditeur)	748 514,17		Résultat comptable déficitaire (solde débiteur)		1 314 982,28
dont excédent des activités sous gestion contrôlée			dont déficit des activités sous gestion contrôlée		
REPRISE DE RÉSULTATS ET DE RÉSERVES			REPRISE DE RÉSULTATS ET DE RÉSERVES		
NEUTRALISATION DE PROVISIONS POUR CP (variation négative N)	335 542,00		NEUTRALISATION DE PROVISIONS POUR CP (variation positive N)	577 115,33	1 657 880,84
RÉSULTAT EFFECTIF DE L'EXERCICE (excédendaire)	990 087,50	568 078,56	RÉSULTAT EFFECTIF DE L'EXERCICE (déficitaire)		225 180,00
(Résultat administratif excédendaire)			(Résultat administratif déficitaire)		
Dont Résultat gestion propre	-44 639,34	15 952,90	activités SMS : activités sociales et médico-sociales ⁽¹⁾		
Dont Résultat gestion contrôlée	1 034 726,84	552 125,66	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun ⁽²⁾		
Prévisions budgétaires (pour mémoire) :					
exercice 2025		exercice 2024	exercice 2025		exercice 2024
748 514,17		-1 314 982,28	Résultat comptable		-818 054,67
577 115,33		1 657 880,84	Reprise de résultat et réserves		588 586,67
-335 542,00		225 180,00	Résultat administratif		1 416,00
RÉSULTAT ADMINISTRATIF		568 078,56			

III. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2025

1- Capacité d'accueil

La capacité d'accueil de l'Association est de 1 016 places au 31/12/2025 (même état qu'au 31/12/2024).

	Capacité totale au 31/12/2024	Mode d'accueil			
		Internat accueil permanent	Internat accueil temporaire	Semi- internat	Autres
HDJ L'Envol	22			22	
SESSAD Chant à l'Oie	81				81
IME du Breuil	142			142	
<i>dont IME DB</i>	103			103	
<i>dont Antenne TSA</i>	15			15	
<i>dont UEMA de Trappes</i>	7			7	
<i>dont UEMA de Mantes</i>	7			7	
<i>dont UEEA de Mantes</i>	10			10	
IME La Rencontre	35			35	
ESAT Jean Pierrat	153			153	
ESAT L'Envol	186			186	
FAM Le Bois des Saules	32	28		4	
FAM L'Orée des Bouleaux	40	36		4	
MAS Le Bois des Saules	3	3			
FDV Pierre Delomez	42	35	2	5	
FDH Les Cordeliers	81	79	2		
FDH Résidence Villa du Cèdre	53	53			
SAS L'Envol & Jean Pierrat	12			12	
SAVS L'Envol	60				60
SAVS La Rencontre	56				56
SAJ La Rencontre	18			18	
TOTAL	1 016	234	4	581	197

L'association accueille globalement 1 144 personnes au 31/12/2025.

2- Effectifs au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025 et sur un effectif disponible de 453,71 équivalents temps plein (ETP) hors personnel mis à disposition dans le cadre des prestations, l'association compte parmi ses effectifs, 377 salariés en CDI et 19 salariés en CDD :

	CDI			CDD			TOTAL	% répartition
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total		
Direction-Encadrement	9	21	30				30	7,58%
Administration-Gestion	4	34	38		1	1	39	9,85%
Services généraux-Restoration	17	26	43				43	10,86%
Socio-Educatif	46	175	221	3	8	11	232	58,59%
Paramédical	6	37	43				43	10,86%
Médical	2		2				2	0,51%
Apprentis				2	5	7	7	1,77%
Contrats aidés CAE/Contrat Pro								
TOTAL	84	293	377	5	14	19	396	100,00%

3- Faits comptables et budgétaires marquants de l'exercice

A partir du 1^{er} janvier 2025, le Conseil départemental dote le financement des mesures du Ségur pour tous.

4- Principes, règles et méthodes comptables

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant du Plan comptable des associations et des fondations et en application des dispositions des règlements suivants de l'autorité des normes comptables (ANC) :

- Règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Règlement n°2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif (règlement homologué par arrêté du 26 décembre 2019 publié au Journal Officiel du 29 décembre 2019) se substituant à l'avis CNC n°2007-05 du 4 mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R.314-1 du code de l'action sociale et des familles appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22, ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux privés qui appliquent les règlements n°1999-01 du 16 février 1999 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations et n°1999-03 du 29 avril 1999 du CRC relatif à la réécriture du plan comptable général.
- Règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au Journal officiel du 30 décembre 2023)
L'Association procède à compter du 1er janvier 2025 à l'application de ce règlement avec le reclassement des comptes visés par ledit règlement, sans retraitement pour l'exercice N-1 (2024). Cependant, les documents de l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux (instruction interministérielle n°DGCS/5C/DGCL/DGFIP/170 du 12 juillet 2018) ne sont pas encore mis à jour (l'association fait un retraitement par l'intermédiaire des nomenclatures EPRD/ERRD pour faire correspondre les anciens et nouveaux comptes).
- Règlement n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le Règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers
- Règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité.
- Code de l'action sociale et des familles (CASF), pour les provisions réglementées constatées dans les établissements relevant de l'article L.312.1 du CASF.

Les nouvelles règles comptables en 2005 ont donné lieu au retraitement par composant des immeubles inscrits au bilan de certains établissements et services, avec l'application de la méthode prospective. Aucun impact n'est constaté sur la situation nette.

L'association applique pour ses établissements et services, les règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R.314-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF), et l'instruction comptable et budgétaire M22 (publication et arrêté du 10 novembre 2008). La dernière mise à jour découle de l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ainsi que de l'instruction interministérielle n°DGCS/5C/DGCL/DGFIP/170 du 12 juillet 2018 relative à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux publics gérés en M22 et à la mise à jour du plan comptable M22 au 1^{er} janvier 2018.

Conformément à l'avis du CNC (conseil national de la comptabilité) du 4 mai 2007 et à l'instruction de la DGAS (direction générale de l'action sociale) du 17 août 2007, les charges à payer au titre des congés payés sont constatées au 31 décembre de l'exercice clos dans les comptes de tous les établissements et services. La variation de congés à payer au compte de résultat n'est pas reprise par les financeurs aux comptes administratifs et le montant total des charges non reprises pour les établissements et services sous contrôle de tiers financeurs. Avec une variation négative de 335 542€ pour 2025, le montant des congés à payer s'élève au 31 décembre 2025 à 1 584 917€ (charges patronales comprises).

Conformément aux indications de la Lettre DGAS/5B du 9 août 2002 relative aux créances sur l'Etat des ESAT lors du passage en dotation globale en 1986, les créances appelées « créances glissantes » (article 35 du décret n°88-279 du 24 mars 1988) sont inscrites en poste de « Créances redevables & comptes rattachés » pour 99 422,56€ dont 93 502,85€ de ESAT Jean Pierrat et 5 919,71€ de l'HDJ L'Envol).

Les indemnités de retraite sont évaluées selon l'ancienneté acquise au sein de l'association et sur l'âge de départ à 62 ans. Elles s'élèvent à 835 600€ au profit de 67 salariés concernés sur la période des 5 ans à venir (2026-2030). Les provisions sont constituées en totalité par le compte « 15 ». Un état détaillé est présenté en annexe.

Un compte épargne temps (CET) est mis en place au sein de l'association par l'accord signé le 27 novembre 2018 selon les modalités du chapitre 5 de l'accord du 1^{er} avril 1999 modifiées par l'avenant n°2 du 25 février 2009. Cet accord a été soumis à l'agrément ministériel le 14 décembre 2018 et a reçu une décision implicite d'agrément. Les jours épargnés font l'objet d'un versement à l'organisme extérieur gérant le CET. Un état détaillé est présenté en annexe.

Les prestations de services réalisées par les ateliers de production des ESAT au profit de certains établissements ne sont pas éliminées par la consolidation comptable et sont inscrites en « autres produits de gestion courante ».

L'association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou dont la gestion est libre. Ces établissements tiennent une comptabilité séparée (art. R314.82 CASF) et des comptes de liaison enregistrent toutes les opérations entre établissements et services. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, il a été effectué :

- une sommation des différentes comptabilités,
- le résultat comptable de l'Association est déterminé par différence entre les produits et les charges.

A compter du 24 avril 2024, toutes les associations, même celles qui ne sont pas immatriculées au RCS, doivent déclarer, en application de la loi n°2024-364 du 22 avril 2024 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne, les informations relatives à leurs bénéficiaires effectifs dans les registres. Cependant, l'association n'a pas pu procéder à la mise en conformité en 2025, de cette nouvelle réglementation dans l'attente de l'ouverture de la plateforme aux fins des formalités déclaratives pour les associations et fondations.

5- Informations sur les postes de bilan

Le bilan de l'exercice présente un total de 42 869 869,53€ (contre 40 573 741,18€ en 2024).

Le résultat comptable de l'exercice est excédentaire de 748 514,17€ (contre un déficit de 1 314 982,28€ en 2024). Après le retraitement des reprises de réserves et de résultats antérieurs et après la neutralisation de la variation de provision pour congés à payer, le résultat administratif est excédentaire de 990 087,50€ (contre un déficit budgétaire prévu de 229 468€ et un constat d'excédent administratif de 568 078,56€ en 2024).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, prorata temporis et respectent les durées préconisées par le plan comptable M22 applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux privés.

Tous les amortissements sont linéaires et amortissables à partir de la date d'acquisition ou de mise en service.

IMMOBILISATIONS				
	Valeur au 01/01/2025	Mouvements de l'exercice		Valeur au 31/12/2025
		Acquisition	Cession/Réforme	
IMMO INCORPORELLES	791 441,76	69 529,54	-6 054,60	854 916,70
Frais d'établissement	386 763,07			386 763,07
Autres immobilisations incorporelles	404 678,69	69 529,54	-6 054,60	468 153,63
IMMO CORPORELLES	52 091 523,19	2 172 176,83	-1 259 839,65	53 003 860,37
Terrains	654 912,07			654 912,07
Constructions	22 648 361,01	612 272,96	-3 681,60	23 256 952,37
<i>sur sol propre</i>	19 864 274,11	542 634,81		20 406 908,92
<i>sur sol d'autrui</i>	2 784 086,90	69 638,15	-3 681,60	2 850 043,45
IGAAC ⁽¹⁾	17 976 730,01	480 170,35	-311 043,55	18 145 856,81
Installations techniques, matériels & outillage	4 287 687,02	365 118,79	-255 588,93	4 397 216,88
Installations générales, agenc et aménagements divers	454 556,54	8 292,00	-18 337,20	444 511,34
Matériel de transport	2 829 573,18	358 769,67	-360 316,57	2 828 026,28
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 096 203,85	341 414,20	-310 871,80	3 126 746,25
Emballage récupérables et divers	143 499,51	6 138,86		149 638,37
IMMOBILISATIONS EN COURS	935 700,18	614 498,32	-488 319,34	1 061 879,16
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	131 662,25	2 553,64	-3 079,90	131 135,99
TOTAL GÉNÉRAL	53 950 327,38	2 858 758,33	-1 757 293,49	55 051 792,22

⁽¹⁾ Installations générales, agencements et aménagements des constructions

	AMORTISSEMENTS				Valeur résiduelle au 31/12/2025
	Cumul au 01/01/2025	Mouvements de l'exercice		Cumul au 31/12/2025	
		Dotation	Cession/Réforme		
IMMO INCORPORELLES	720 251,63	40 690,96	-14 810,60	746 131,99	108 784,71
Frais d'établissement	386 763,07			386 763,07	
Autres immobilisations incorporelles	333 488,56	40 690,96	-14 810,60	359 368,92	108 784,71
IMMO CORPORELLES	33 928 348,16	2 470 624,57	-1 158 233,54	35 240 739,19	17 763 121,18
Terrains					654 912,07
Constructions	15 261 940,46	662 350,66	-1 376,51	15 922 914,61	7 334 037,76
sur sol propre	13 403 751,22	536 799,39		13 940 550,61	6 466 358,31
sur sol d'autrui	1 858 189,24	125 551,27	-1 376,51	1 982 364,00	867 679,45
IGAAC ⁽¹⁾	10 656 208,27	907 176,86	-311 043,55	11 252 341,58	6 893 515,23
Installations techniques, matériels & outillage	3 788 868,75	195 954,94	-253 626,45	3 731 197,24	666 019,64
Installations générales, agenc et aménagements divers	435 828,16	4 825,74	-18 337,20	422 316,70	22 194,64
Matériel de transport	1 334 528,21	372 723,03	-269 396,46	1 437 854,78	1 390 171,50
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 312 625,18	324 767,54	-304 453,37	2 332 939,35	793 806,90
Emballage récupérables et divers	138 349,13	2 825,80		141 174,93	8 463,44
IMMOBILISATIONS EN COURS					1 061 879,16
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					131 135,99
TOTAL GÉNÉRAL	34 648 599,79	2 511 315,53	-1 173 044,14	35 986 871,18	19 064 921,04

⁽¹⁾ Installations générales, agencements et aménagements des constructions

▪ Stocks en en-cours (matières premières)

Les stocks sont évalués au prix d'achat.

Une provision, pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

	VALEUR AU 01/01/2025	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		VALEUR AU 31/12/2025
		AUGMENTATION	DIMINUTION	
ESAT Jean Pierrat - BAPC	1 770,52	1 091,11		2 861,63
ESAT L'Envol - BAPC	16 077,86		-1 832,15	14 245,71
TOTAL GÉNÉRAL	17 848,38	1 091,11	-1 832,15	17 107,34

▪ Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Hormis la créance glissante de l'ESAT Jean Pierrat (99,4K€ de 1986), les créances sont globalement réputées à moins d'un an.

▪ Dépréciation des comptes Tiers

La dépréciation des comptes clients concernent les ESAT.

	VALEUR AU 01/01/2025	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		VALEUR AU 31/12/2025
		AUGMENTATION	DIMINUTION	
Provisions pour dépréciation Comptes clients ESAT	21 716,92	137,52	-4 875,38	16 979,06
Provisions pour dépréciation Comptes tiers				
TOTAL GÉNÉRAL	21 716,92	137,52	-4 875,38	16 979,06

▪ Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

▪ Fonds propres

Ces fonds sont constitués par :

- l'accumulation des excédents de la gestion propre de l'association,
- des subventions reçues sans contrepartie,
- de la part échue et non échue des subventions reçues à titre de réservation prioritaire de places dans les établissements
- des réserves
- des provisions réglementées

	VALEUR AU 01/01/2025	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		VALEUR AU 31/12/2025
		AUGMENTATION	DIMINUTION	
Fonds associatifs <u>sans</u> droit de reprise	7 678 992,28		-37 397,10	7 641 595,18
Fonds associatifs <u>avec</u> droit de reprise	21 200,00			21 200,00
Ecart de réévaluation	762 245,00			762 245,00
Réserves	13 467 259,23		-185 282,42	13 281 976,81
Report à nouveau hors activités SMS ⁽¹⁾				
Report à nouveau des activités SMS ⁽¹⁾ non contrôlées				
Report à nouveau des activités SMS ⁽¹⁾ sous gestion contrôlée	3 185 339,95		-867 122,76	2 318 217,19
Dépenses refusées ou inopposables aux financeurs	-178 409,99			-178 409,99
Charges des activités SMS ⁽¹⁾ de prise en compte différée	-1 695 279,00		-225 180,00	-1 920 459,00
Résultats hors activités SMS ⁽¹⁾	-37 397,10		-20 127,24	-57 524,34
Résultats des activités SMS ⁽¹⁾ non contrôlées				
Résultats des activités SMS ⁽¹⁾ sous gestion contrôlée	-1 277 585,18	2 083 623,69		806 038,51
Subventions d'équipement & d'investissement (renouvelables)	793 335,49	1 969 622,35		2 762 957,84
Provisions réglementées	3 690 245,89	59 086,95		3 749 332,84
TOTAL GÉNÉRAL	26 409 946,57	4 112 332,99	-1 335 109,52	29 187 170,04

Les ressources propres de l'association permettent de financer les actions associatives, et de participer au financement des investissements immobiliers lors de la création ou de la restructuration des bâtiments occupés par les différents établissements et services.

▪ Réserves

Les réserves ont été constituées au cours des exercices antérieurs par affectation des excédents des gestions conventionnées.

Par ailleurs, ce poste inclut des « provisions » constituées par affectation de résultat des ateliers de production des ESAT :

- soit pour investissements,
- soit pour assurer la rémunération des travailleurs handicapés en cas de baisse d'activité.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement ne recevant pas une affectation particulière, dites subventions « non transférables », sont portées dans les fonds associatifs. Les subventions d'investissement recevant une affectation particulière, dites subventions « transférables », sont inscrites au passif en subvention d'investissement en contrepartie des immobilisations acquises inscrites à l'actif du bilan. Un amortissement est constaté pour ces immobilisations.

Les taxes d'apprentissage encaissées par les établissements et services susceptibles d'en recevoir, sont inscrites au passif en subvention d'investissement en contrepartie des immobilisations acquises inscrites à l'actif du bilan. Un amortissement est constaté pour ces immobilisations.

Les deux IME et les deux ESAT sont éligibles à la perception de la taxe d'apprentissage.

Etablissement	Organisme attributaire	Montants initiaux	Reprises déjà effectuées au 31/12/2024	Solde des subventions au 01/01/2025	Montant perçus au cours de l'exercice 2025	Reprises effectuées au titre de l'exercice 2025	Solde des subventions au 31/12/2025
		(1)	(2)	(1)-(2) = (3)	(4)	(5)	(3)+(4)-(5)
Subvention d'investissement (travaux)	HDJ L'Envol	50 000,00 €	-12 111,10 €	37 888,90 €		-5 000,00 €	32 888,90 €
Subvention d'investissement (travaux)	IME Du Breuil	361 670,00 €	-337 861,86 €	23 808,14 €		-8 810,66 €	14 997,48 €
Subvention d'équipement	IME Du Breuil (TSA)	10 000,00 €	-6 000,00 €	4 000,00 €		-1 000,00 €	3 000,00 €
Subvention d'équipement taxe d'apprentissage	IME Du Breuil	143 499,51 €	-138 349,13 €	5 150,38 €	6 138,86 €	-2 825,80 €	8 463,44 €
Subvention d'investissement (acquisition des locaux)	IME La Rencontre	750 000,00 €	-262 500,00 €	487 500,00 €		-37 500,00 €	450 000,00 €
Subvention d'investissement (complément de travaux)	IME La Rencontre	200 000,00 €	-40 000,00 €	160 000,00 €		-10 000,00 €	150 000,00 €
Subvention d'équipement taxe d'apprentissage	IME La Rencontre	101 756,62 €	-101 737,76 €	18,86 €	921,60 €	-160,68 €	779,78 €
Subvention d'équipement taxe d'apprentissage	ESAT Jean Pierrat BPAS				19 613,24 €	-236,09 €	19 377,15 €
Subvention d'équipement taxe d'apprentissage	ESAT L'Envol BPAS				19 865,43 €	-7 724,75 €	43 204,29 €
Subvention d'investissement (travaux)	FAM L'Orée des Bouleaux Hébergement	74 818,52 €	-43 754,91 €	31 063,61 €	2 000 000,00 €		2 000 000,00 €
Subvention d'investissement (travaux de remise aux normes de sécurité)	FDV Pierre Delomez	73 176,00 €	-29 270,40 €	43 905,60 €		-3 658,80 €	40 246,80 €
TOTAL Comptes 13		1 764 920,65 €	-971 585,16 €	793 335,49 €	2 046 539,13 €	-76 916,78 €	2 762 957,84 €

Emprunts

BÉNÉFICIAIRE	ETS	PRÊTEUR	DATE début	DATE fin	DURÉE	TAUX origine	TAUX renégocié	MONTANT DE L'EMPRUNT	CAPITAL RESTANT DÙ AU 31/12/2025	dont DETTE À -1 AN	dont DETTE À +1 AN & -5 ANS	dont DETTE À +5 ANS	CAPITAL RESTANT DÙ AU 31/12/2024
ESAT L'ENVOL - BAPC	1501	Crédit Coopératif	2010	2031	26,7	3,31%		1 500 000	492 494	87 434	379 649	25 411	577 126
ESAT L'ENVOL - BPAS	1503	Caisse des dépôts	2011	2031	20,0	3,25%		400 000	105 000	20 000	80 000	5 000	125 000
IME DU BREUIL	1505	Caisse d'Epargne	2015	2025	10,0	1,43%		500 000					33 333
FDV PIERRE DELOMEZ	1506	Caisse d'Epargne	2016	2024	7,0	1,20%		300 000					
ESAT JEAN PIERRAT - BPAS	1752	Caisse d'Epargne	2017	2038	20,0	3,80%	2,25%	1 100 000	731 116	52 442	221 942	456 732	782 395
ESAT JEAN PIERRAT - BAPC	1756	Banque Populaire Val de France	2020	2035	15,0	1,50%		600 000	385 791	39 175	162 708	183 908	424 383
IME LA RENCONTRE	1765	Banque Populaire Val de France	2018	2038	20,0	1,75%		1 200 000	786 063	58 936	246 327	480 801	843 978
SAU LA RENCONTRE	1770	Banque Populaire Val de France	2014	2024	10,0	3,30%		140 000					
FAM LE BOIS DES SAULES	1602	Caisse d'Epargne	2012	2042	30,0	4,19%	2,12%	217 391	141 367	7 321	30 886	103 159	148 535
FAM LE BOIS DES SAULES	1602	Caisse d'Epargne	2012	2042	30,0	5,48%	2,12%	148 609	98 669	5 110	21 558	72 001	103 672
FAM L'ORÉE DES BOULEAUX	1603	CRAMIF	2005	2026	20,0			398 374	19 918	19 918			39 836
FAM L'ORÉE DES BOULEAUX	1603	Caisse d'Epargne	2005	2036	30,0	5,10%	2,06%	3 442 957	1 564 220	134 861	568 030	861 329	1 696 339
FAM L'ORÉE DES BOULEAUX	1603	Caisse d'Epargne	2005	2026	20,0	4,90%	1,28%	610 347	16 343	16 343		0	48 717
TOTAL AU 31/12/N								10 557 678	4 340 982	441 541	1 711 100	2 188 341	4 823 314
TOTAL AU 31/12/N-1								10 557 678	4 823 314	482 333	1 278 659	3 062 322	

Aucun emprunt nouveau n'a été contracté ou débloqué en 2025.

Provisions réglementées

Les provisions ont été constituées,

- soit en vue de la constitution d'une réserve de trésorerie,
- soit pour neutraliser les plus-values sur réalisations d'éléments de l'actif immobilisé.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour salaires correspondent aux indemnités de retraite (835,6K€) constituées pour les départs possiblement observés sur la période 2026-2030.

	VALEUR AU 01/01/2025	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		VALEUR AU 31/12/2025
		AUGMENTATION	DIMINUTION	
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Provisions pour salaires	1 052 335,00	81 100,00	-297 835,00	835 600,00
TOTAL GÉNÉRAL	1 052 335,00	81 100,00	-297 835,00	835 600,00

Concernant les contentieux RH en cours, aucune provision n'est constituée dans les comptes de l'exercice 2025. En effet, par l'intermédiaire des avocats, l'Association ne dispose aucun élément probant pour apprécier l'évaluation et la constitution du risque pour les contentieux en cours.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés proviennent notamment les crédits non reconductibles (CNR) dont l'utilisation est reportée pour l'exploitation et la reprise s'effectue au rythme d'amortissement pour l'investissement

Etablissement	Organisme attributaire et Objet des fonds dédiés	Montants au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Fonds dédiés à l'investissement	SESSAD Chant à l'Oie	ARS CNR	2 809,98 €	-2 809,98 €	
Fonds dédiés à l'investissement	SESSAD Chant à l'Oie	ARS FMESPP Plan ESMS numérique	8 156,70 €	-2 862,00 €	5 294,70 €
Fonds dédiés à l'exploitation	SESSAD Chant à l'Oie	ARS CNR	75 426,94 €	-14 724,97 €	60 701,97 €
Fonds dédiés à l'exploitation	SESSAD Chant à l'Oie	ARS FMESPP Plan ESMS numérique		-2 060,40 €	
Fonds dédiés à l'investissement	IME Du Breuil	ARS CNR	205 832,42 €	-29 911,93 €	224 619,49 €
Fonds dédiés à l'investissement	IME Du Breuil	Dons de particuliers		6 588,00 €	5 500,98 €
Fonds dédiés à l'exploitation	IME Du Breuil	ARS CNR	281 241,08 €	-178 859,06 €	449 506,42 €
Fonds dédiés à l'exploitation	IME Du Breuil	Dons de particuliers		2 501,08 €	506,08 €
Fonds dédiés à l'exploitation	IME Du Breuil	CD 78 hampYons santé		5 701,60 €	5 701,60 €
Fonds dédiés à l'investissement	IME Du Breuil (TSA)	ARS CNR	38 994,95 €	-3 473,30 €	35 521,65 €
Fonds dédiés à l'investissement	IME Du Breuil (TSA)	ARS FMESPP Plan ESMS numérique		-169,09 €	2 439,71 €
Fonds dédiés à l'investissement	IME Du Breuil (TSA)	Dons de particuliers		1 500,00 €	1 470,00 €
Fonds dédiés à l'investissement	IME Du Breuil (UEMA Trappes)	ARS CNR	38 233,12 €	-4 373,66 €	33 859,46 €
Fonds dédiés à l'investissement	IME Du Breuil (UEMA Mantes)	ARS CNR	54 448,21 €	-5 683,20 €	48 765,01 €
Fonds dédiés à l'investissement	IME La Rencontre	ARS CNR	86 820,52 €	-22 225,36 €	138 286,16 €
Fonds dédiés à l'investissement	IME La Rencontre	Association Etincelle	4 606,74 €	-1 077,60 €	3 529,14 €
Fonds dédiés à l'investissement	IME La Rencontre	ARS FMESPP Plan ESMS numérique		1 830,00 €	1 720,20 €
Fonds dédiés à l'exploitation	IME La Rencontre	ARS CNR	70 622,08 €	-93 855,00 €	152 664,29 €
Fonds dédiés à l'exploitation	IME La Rencontre	ARS FMESPP Plan ESMS numérique		969,60 €	
Fonds dédiés à l'exploitation	IME La Rencontre	Handisport	1 670,00 €	-550,00 €	1 120,00 €
Fonds dédiés à l'exploitation	IME La Rencontre	Dons de particuliers		567,00 €	567,00 €
Fonds dédiés à l'exploitation	ESAT Jean Pierrat BPAS	ARS CNR	27 558,68 €	-10 637,84 €	16 920,84 €
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement	ESAT Jean Pierrat BPAS	Fondation Orange	4 109,47 €	-1 153,60 €	2 955,87 €
Fonds dédiés à l'investissement	ESAT L'Envol BPAS	ARS CNR	924,75 €	-924,75 €	
Fonds dédiés à l'investissement	ESAT L'Envol BPAS	ARS FMESPP Plan ESMS numérique		5 379,60 €	4 246,65 €
Fonds dédiés à l'exploitation	ESAT L'Envol BPAS	ARS CNR	71 863,42 €	-32 563,70 €	39 299,72 €
Fonds dédiés à l'exploitation	MAS Le Bois des Saules Soins	ARS CNR	116 432,00 €		116 432,00 €
Fonds dédiés à l'investissement	FAM Le Bois des Saules Soins	ARS CNR		90 000,00 €	90 000,00 €
Fonds dédiés à l'exploitation	FAM Le Bois des Saules Soins	ARS CNR	81 716,86 €	-541,86 €	81 175,00 €
Fonds dédiés à l'investissement	FAM L'Orée des Bouleaux Soins	ARS CNR	90 000,00 €		90 000,00 €
Fonds dédiés à l'exploitation	FAM L'Orée des Bouleaux Soins	ARS CNR	58 196,13 €	-2 909,15 €	55 286,98 €
Fonds dédiés à l'exploitation	FAM Le Bois des Saules Hébergement	Dons de particuliers		3 150,00 €	3 150,00 €
Fonds dédiés à l'exploitation	FDH Les Cordeliers	Dons de particuliers		500,00 €	500,00 €
Fonds dédiés à l'investissement	FDH Résidence Villa du Cèdre	ARS FMESPP Plan ESMS numérique		3 831,60 €	3 196,55 €
Fonds dédiés à l'investissement	FDH Résidence Villa du Cèdre	IPAG BUSINESS SCHOOL	2 805,19 €	-818,37 €	1 986,82 €
Fonds dédiés à l'exploitation	FDH Résidence Villa du Cèdre	ARS FMESPP Plan ESMS numérique		15 120,00 €	
Fonds dédiés à l'exploitation	FDH Résidence Villa du Cèdre	Dons de particuliers		1 230,00 €	1 230,00 €
Fonds dédiés à l'investissement	SAJ La Rencontre	ARS FMESPP Plan ESMS numérique		3 831,60 €	3 196,55 €
Fonds dédiés à l'exploitation	SAJ La Rencontre	Dons de particuliers		1 150,00 €	1 150,00 €
Fonds dédiés à l'investissement	Siège	ARS FMESPP Plan ESMS numérique		68 616,00 €	66 328,80 €
Fonds dédiés à l'exploitation	Siège	ARS FMESPP Plan ESMS numérique	109 839,22 €	-76 730,72 €	303 082,10 €
Fonds dédiés à l'exploitation	Siège	ARS Subv Réconciliation Médicamenteuse	20 000,00 €	-9 106,80 €	10 893,20 €
Fonds dédiés sur dons manuels affectés	Association (Vie associative)	Dons de particuliers	90 634,49 €		90 634,49 €
Fonds dédiés sur legs & donations affectés	Association (Vie associative)	Innovations sociales (Affectation de fonds associatif)	171 224,51 €		171 224,51 €
Fonds dédiés sur legs & donations affectés	Association (Vie associative)	ADAPEI 78 (Projet spécifique)		20 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL Comptes 19			1 714 167,46 €	1 152 520,49 €	-522 024,01 €

Dettes

Les dettes sont globalement réputées à moins d'un an.

6- Informations sur certains postes du compte de résultat

■ Ressources d'exploitation

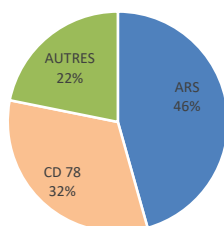
L'association gère en 2025, un total de ressources 42 752 940€ sur un budget prévu de 42 743 232€ pour ce même exercice, soit une variation négative de 9 708€ par rapport à la prévision budgétaire :

	BUDGET N 2025	RÉEL		
		N 2025	N-1 2024	N-2 2023
TOTAL	42 743 232 €	42 752 940 €	40 842 215 €	39 418 159 €
évolution sur réalisé		4,68%	3,61%	3,77%

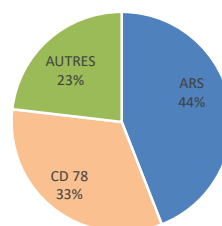
Il est constaté un écart positif de 1 910 725€ entre les ressources perçues en 2025 et celles de 2024. Cet écart est expliqué notamment par la variation des crédits non reconductibles (CNR), de la facturation des amendements Creton dans les IME, de la réalisation du chiffre d'affaires des ESAT et de la tarification variable de l'activité de l'HDJ ainsi que de l'effet en année pleine des budgets reçus pour les nouveaux projets (à effet du 01/09/2024 pour la MAS Le Bois des Saules, l'extension du SESSAD Chant à l'Oie et la mise en place des UEMA/UEEA de Mantes).

La répartition par source de financement est peu variable d'une année à l'autre :

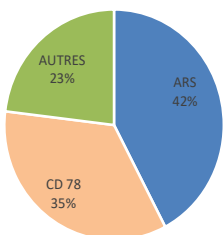
Ressources N (2025)



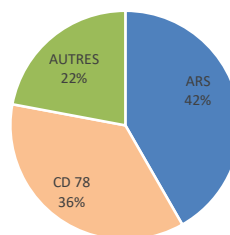
Ressources N-1 (2024)



Ressources N-2 (2023)



Ressources N-3 (2022)



■ Produits de tarification des établissements et services

Les produits de tarification qui avoisinent les 33,4 millions d'euros sont en hausse par rapport à l'an passé en raison pour grande partie, de la variation des crédits non reconductibles (CNR), de la facturation des amendements Creton dans les IME et de la tarification variable de l'activité de l'HDJ ainsi que de l'effet en année pleine des budgets reçus pour les nouveaux projets (à effet du 01/09/2024 pour la MAS Le Bois des Saules, l'extension du SESSAD Chant à l'Oie et la mise en place des UEMA/UEEA de Mantes).

Les dotations globales financières (DGF) perçues en 2025 est en hausse de 6,42% par rapport à 2024. Les produits de tarification de l'exercice 2025 se décomposent comme suit :

	budget	réel	écart réalisé-budget
ARS sanitaire (HDJ)	1 770 249 €	1 770 249 €	
dont			
Crédit reconductible	1 341 242 €	1 341 242 €	
CNR allocation sur activité (file active)	409 626 €	409 626 €	
CNR autres	19 381 €	19 381 €	
ARS médico-social	17 352 872 €	17 743 680 €	390 808 €
dont			
Crédit reconductible	17 131 151 €	17 131 151 €	
CNR reprise de résultat N-1 (creton IME)	-341 853 €	-341 853 €	
CNR reprise de résultat N+1 (creton IME)		390 808 €	390 808 €
CNR impact d'activités	-147 988 €	-147 988 €	
CNR autres	711 561 €	711 561 €	
CD 78 médico social	14 164 866 €	13 890 408 €	-274 458 €
dont			
Base reconductible	14 164 866 €	13 891 074 €	-273 792 €
Activités N			
Activités antérieures		-665 €	-665 €
TOTAL GÉNÉRAL	33 287 987 €	33 404 337 €	116 351 €

Le tableau ci-après permet de comparer par établissement, les dotations prévues en 2025 et les dotations perçues sur la période 2023-2025 :

	BUDGET	RÉEL		
	N 2025	N 2025	N-1 2024	N-2 2023
HDJ L'Envol				
SOUS-TOTAL ARIS SANITAIRE	1 770 249 €	1 770 249 €	1 655 013 €	1 596 189 €
SESSAD Chant à l'Oie	1 861 182 €	1 861 182 €	1 511 334 €	1 240 648 €
IME du Breuil	5 634 473 €	5 909 861 €	5 494 958 €	4 759 323 €
IME La Rencontre	1 601 005 €	1 716 425 €	1 583 447 €	1 567 003 €
ESAT Jean Pierrat	2 110 692 €	2 110 692 €	2 168 101 €	2 101 507 €
ESAT L'Envol	2 661 497 €	2 661 497 €	2 690 698 €	2 691 222 €
MAS Le Bois des Saules	634 000 €	634 000 €	327 765 €	
FAM Le Bois des Saules Soins	1 360 825 €	1 360 825 €	1 246 188 €	1 238 297 €
FAM L'Orée des Bouleaux Soins	1 489 198 €	1 489 198 €	1 328 119 €	1 482 154 €
SOUS-TOTAL ARS MÉDICO-SOCIAL	17 352 872 €	17 743 680 €	16 350 610 €	15 080 154 €
FAM Le Bois des Saules Hébergement	2 002 591 €	2 017 558 €	1 899 489 €	1 999 701 €
FAM L'Orée des Bouleaux Hébergement	2 489 399 €	2 535 325 €	2 432 510 €	2 404 208 €
FDV Pierre Delomez	2 613 212 €	2 540 512 €	2 487 019 €	2 585 103 €
FDH Les Cordeliers	3 113 129 €	2 852 022 €	2 786 277 €	2 880 975 €
FDH Résidence Villa du Cèdre	2 026 339 €	2 024 795 €	1 933 409 €	1 950 015 €
SAS L'Envol & Jean Pierrat	168 726 €	168 726 €	164 374 €	158 006 €
SAVS L'Envol	628 623 €	628 623 €	607 016 €	600 137 €
SAVS La Rencontre	650 691 €	650 691 €	617 301 €	607 771 €
SAJ La Rencontre	472 156 €	472 156 €	455 599 €	451 783 €
SOUS-TOTAL CD MÉDICO-SOCIAL	14 164 866 €	13 890 408 €	13 382 994 €	13 637 698 €
TOTAL	33 287 987 €	33 404 337 €	31 388 617 €	30 314 041 €
évolution sur réalisé		6,42%	3,54%	2,39%

▪ Chiffre d'affaires des ESAT

Le chiffre d'affaires brut, réalisé en 2025 est en baisse de 6,26% par rapport à 2024 et est supérieur de 6,21% de l'objectif budgétaire :

	BUDGET	RÉEL		
	N 2025	N 2025	N-1 2024	N-2 2023
ESAT Jean Pierrat	1 040 000 €	890 607 €	1 041 382 €	1 024 276 €
ESAT L'Envol	1 950 000 €	2 284 959 €	2 346 240 €	2 167 372 €
TOTAL	2 990 000 €	3 175 566 €	3 387 622 €	3 191 648 €
évolution sur réalisé		-6,26%	6,14%	8,93%
taux budgétaire		6,21%		

Après neutralisation des dépenses de sous-traitance, la baisse de réalisation est évaluée à -5,72% par rapport à 2024 et +0,48% par rapport à l'objectif budgétaire :

	BUDGET	RÉEL		
	N 2025	N 2025	N-1 2024	N-2 2023
ESAT Jean Pierrat	990 000 €	794 700 €	968 464 €	939 015 €
ESAT L'Envol	1 550 000 €	1 757 548 €	1 738 672 €	1 707 531 €
TOTAL	2 540 000 €	2 552 248 €	2 707 136 €	2 646 546 €
évolution sur réalisé taux budgétaire		-5,72%	2,29%	5,14%

▪ Aide au poste des travailleurs en ESAT (ASP)

L'aide au poste des Travailleurs Handicapés en ESAT, financé par l'État à travers l'ASP (agence et service de paiement) est en évolution négative de 1,95% par rapport à 2024. En dehors de la variation qui suit les mouvements et la présence des travailleurs handicapés et qui ne présente pas d'impact sur le résultat dans la mesure où la variation des recettes est en corrélation avec celle des dépenses.

	BUDGET	RÉEL		
	N 2025	N 2025	N-1 2024	N-2 2023
ESAT Jean Pierrat	2 097 740 €	1 916 677 €	2 004 450 €	1 954 743 €
ESAT L'Envol	2 553 480 €	2 442 335 €	2 441 386 €	2 396 055 €
TOTAL	4 651 220 €	4 359 012 €	4 445 835 €	4 350 798 €
évolution sur réalisé		-1,95%	2,18%	6,22%

▪ Frais de siège

Les frais de siège sont prélevés au taux de 5,50% sur les dépenses du dernier exercice clos (2023), retraitées de certains éléments comptables (frais de siège, dépenses exceptionnelles, dépenses non reconductibles...). Cette règle rend fluctuante les recettes du siège qui dépendent de l'état des dépenses du dernier exercice clos des ESMS.

	BUDGET	RÉEL		
	N 2025	N 2025	N-1 2024	N-2 2023
TOTAL	1 814 025 €	1 814 025 €	1 620 140 €	1 561 671 €
évolution sur réalisé		11,97%	3,74%	15,27%

La variation positive est expliquée par le financement départemental du Ségur pour tous et l'augmentation des assiettes afférentes aux nouveaux projets validés en 2024.

7- Passage du résultat comptable au résultat administratif

Pour les établissements sociaux et médico-sociaux, il est important de porter l'analyse sur le résultat administratif et non sur le résultat comptable. En effet, ce raisonnement est à l'origine de plusieurs facteurs :

- les provisions pour congés à payer sont comptabilisées dans le compte de résultat mais neutralisées dans le résultat administratif car non recouvrées par les financeurs,
- lorsqu'un excédent ou un déficit administratif doit être repris par les financeurs, l'enveloppe budgétaire (produits de la tarification) doit être respectivement minorée ou majorée et le résultat comptable sera de fait, négatif ou positif,
- ce dernier principe est également appliqué en cas de reprise de réserve finançant une opération d'investissement ou d'exploitation.

	exercice 2025	exercice 2024	Prévisions budgétaires (pour mémoire) :		
RÉSULTAT COMPTABLE	748 514,17	-1 314 982,28	<i>Résultat comptable</i>	exercice 2025	exercice 2024
Reprise sur les comptes 115 et 106 (résultats et réserves antérieurs)	577 115,33	1 657 880,84	<i>Reprise de résultat et réserves</i>	-818 054,67	-576 645,26
Neutralisation de provisions pour CP (variation N)	-335 542,00	225 180,00	<i>Résultat administratif</i>	588 586,67	578 061,26
RÉSULTAT ADMINISTRATIF	990 087,50	568 078,56		-229 468,00	1 416,00

RÉSULTAT COMPTABLE	Réserve Compensation des déficits (cpt 106856)	Réserve Compensation des charges d'amort (cpt 106857)	Reprise de résultat (cpt 11501 ou 1159)	Financement de mesures d'exploitation (cpt 11503)	Dépenses pour congés payés(1) (cpt 115922)	Reprise des autres réserves (1)	RÉSULTAT ADMINISTRATIF CORRIGÉ N (2025)
--------------------	--	---	---	---	--	---------------------------------	---

(1) Neutralisation de la provision comptable constituée sur l'exercice

Financement ARS SANITAIRE					% sur Produits de tarification :		15,93%
HDJ L'Envol	284 824,75		1 973,87		16 360,00	-21 114,00	282 044,62
Financement ARS MÉDICO-SOCIAL (BPAS)					% sur Produits de tarification :		5,81%
SESSAD Chant à l'Oie	210 332,71		6 536,12		8 750,00	-30 203,00	195 415,83
IME du Breuil	60 966,76		65 824,98	222 896,46		-29 265,00	320 423,20
IME La Rencontre	54 473,66		5 493,93	118 956,21		-8 756,00	170 167,80
ESAT Jean Pierrat - BPAS	23 945,61		7 500,00			-17 998,00	13 447,61
ESAT L'Envol - BPAS	-37 700,22					-42 171,00	-79 871,22
IMAS Le Bois des Saules	409 362,22					7 366,00	416 728,22
FAM Le Bois des Saules Soins	-133 196,35					-15 616,00	-148 812,35
FAM L'Orée des Bouleaux Soins	114 047,61					-6 673,00	107 374,61
SOUS-TOTAL	702 232,00		85 355,03	341 852,67	8 750,00	-143 316,00	994 873,70
Financement ARS MÉDICO-SOCIAL (BAPC)					% sur Chiffre d'affaires :		-2,37%
ESAT Jean Pierrat - BAPC	-70 737,44						-70 737,44
ESAT L'Envol - BAPC	137 941,16					-2 736,00	135 205,16
SOUS-TOTAL	67 203,72					-2 736,00	64 467,72
Financement CONSEIL DÉPARTEMENTAL MÉDICO-SOCIAL					% sur Produits de tarification :		-3,31%
FAM Le Bois des Saules Hébergement	-15 283,60		1 700,00			-7 588,00	-21 171,60
FAM L'Orée des Bouleaux Hébergement	17 065,95					-30 103,00	-13 037,05
FDV Pierre Delomez	-281 069,85		31 831,55			4 494,00	-244 744,30
FDH Les Cordeliers	-312 358,81		36 852,73			-11 603,00	-287 109,08
FDH Résidence Villa du Cèdre	26 931,43		27 443,97		3 419,00	-53 559,00	4 235,40
SAS L'Envol & Jean Pierrat	9 098,95		1 206,37		1 665,00	-2 255,00	9 715,32
SAVS L'Envol	50 234,80		2 675,75			-8 048,00	44 862,55
SAVS La Rencontre	32 353,35					-20 294,00	12 059,35
SAJ La Rencontre	19 412,21		3 144,39			3 198,00	25 754,60
SOUS-TOTAL	-453 615,57		104 854,76		5 084,00	-125 758,00	-469 434,81
Financement FRAIS DE SIÈGE					% sur Frais de siège :		8,97%
Siège	205 393,61					-42 618,00	162 775,61
Financement ASSOCIATION					% sur Total des ressources :		2,42%
Association (vie associative)	-57 524,34					12 885,00	-44 639,34
TOTAL	748 514,17		192 183,66	341 852,67	30 194,00	-335 542,00	990 087,50

Pour mémoire, ce résultat provient de l'addition des résultats administratifs des établissements (après reprise éventuelle des excédents ou déficits et réserves antérieurs et après neutralisation des provisions pour congés à payer).

Cet excédent administratif global se décompose de la façon suivante :

- +807 483,51€ d'excédent administratif des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée
- +64 467,72€ d'excédent des ateliers des ESAT
- +162 775,61€ d'excédent du siège
- -44 639,34€ de déficit de la vie associative (hors gestion contrôlée)

8- Proposition d'affectation de résultat

Les résultats à affecter pour le financement des ESMS dans le périmètre CPOM restent en dessous du seuil de 5% des produits de tarification (aucun échange au préalable avec l'autorité de tarification) :

- Résultats ARS : +994 873,70€ ramené à 604 065,21€ hors facturation des amendements Creton dans les IME dont le montant sera restitué au financeur en 2026 (année N+1)
- Résultats CD78 : -469 434,81€

L'Association gestionnaire doit déterminer les affectations en tenant comptes des orientations encadrées :

- Apurement des déficits antérieurs et Equilibre de résultats par principe de fongibilité
- Réserve de compensation des déficits (dans la limite d'un plafond de 5% des produits de tarification)
- Réserve de compensation des charges d'amortissement des équipements, agencements et installations de mise aux normes de sécurité
- Réserve de trésorerie (dans la limite de la couverture du besoin en fonds de roulement, tel que défini au III de l'article R.314-48 ; affectation devant s'apprécier au regard de la situation de trésorerie consolidée de l'association)
- Report à nouveau

- Financement de mesures d'investissement
- Financement des mesures d'exploitation : formations, accompagnement des équipes, indemnités de retraite
- Report à nouveau : reprise en N+1 de facturation des amendements Creton (IME)

Les affectations des résultats de l'exercice 2025 se décomposent comme suit :

- Equilibre de résultats par principe de fongibilité : +/- 371 281,30€ (dont 274 654,08€ du financement ARS et 96 627,22€ du financement départemental)
- Report à nouveau : 771 576,09€ dont :
 - 390 808,49€ pour les IME (restitution de la facturation des amendements Creton)
 - 416 728,22€ pour la MAS Le Bois des Saules, en prévision du financement du surcoût des travaux
 - 50 258,83€ pour les deux ESAT en prévision de la reprise de dotation, afférente à la sous-activité
 - 36 703,02€ pour les deux sections Soins des FAM, en apurement des reports à nouveau déficitaires antérieurs
 - 469 434,81€ pour les sections d'hébergement du financement départemental. Ceci à défaut d'excédent mobilisable. Ce montant s'ajoute à la situation antérieure de 990 395,05€ ; ce qui porte le total à -1 459 829,86€ à fin 2025
 - 64 467,72€ pour les ESAT BAPC (proposition d'affectation ultérieurement au regard de la transformation de l'offre et des déficits conjoncturels)
- Réserve de compensation des déficits : 263 150,75€
- Fonds propres associatifs : -44 639,34€ (vie associative)

RÉSULTAT ADMINISTRATIF CORRIGÉ à affecter	Fonds propres (cpt 1021)	Excédents affectés à l'investissement (cpt 1068522)	Réserve Compensation des déficits (cpt 106856)	Réserve Compensation des charges d'amort (cpt 106857)	Report à nouveau (cpt 11501 ou 1158)	Financement de mesures d'exploitation (cpt 11503)	Equilibre par fongibilité
---	--------------------------	---	--	---	--------------------------------------	---	---------------------------

Financement ARS SANITAIRE

HDJ L'Envol	282 044,62				282 044,62		
-------------	------------	--	--	--	------------	--	--

Financement ARS MÉDICO-SOCIAL (BPAS)

SESSAD Chant à l'Oie	195 415,83		592,63				194 823,20
IME du Breuil	320 423,20		45 034,87		275 388,33		0,00
IME La Rencontre	170 167,80		54 747,64		115 420,16		
ESAT Jean Pierrat - BPAS	13 447,61				48 282,24		-34 834,63
ESAT L'Envol - BPAS	-79 871,22				1 976,59		-81 847,81
MAS Le Bois des Saules	416 728,22				416 728,22		
FAM Le Bois des Saules Soins	-148 812,35				9 159,29		-157 971,64
FAM L'Orée des Bouleaux Soins	107 374,61				27 543,73		79 830,88
SOUSS-TOTAL	994 873,70		100 375,14		894 498,56		

Financement ARS MÉDICO-SOCIAL (BAPC)

ESAT Jean Pierrat - BAPC	-70 737,44				-70 737,44		
ESAT L'Envol - BAPC	135 205,16				135 205,16		
SOUSS-TOTAL	64 467,72				64 467,72		0,00

Financement CONSEIL DÉPARTEMENTAL MÉDICO-SOCIAL

FAM Le Bois des Saules Hébergement	-21 171,60				-21 171,60		0,00
FAM L'Orée des Bouleaux Hébergement	-13 037,05				-13 037,05		0,00
FDV Pierre Delomez	-244 744,30				-148 117,08		-96 627,22
FDH Les Cordeliers	-287 109,08				-287 109,08		
FDH Résidence Villa du Cèdre	4 235,40						4 235,40
SAS L'Envol & Jean Pierrat	9 715,32						9 715,32
SAVS L'Envol	44 862,55						44 862,55
SAVS La Rencontre	12 059,35						12 059,35
SAI La Rencontre	25 754,60						25 754,60
SOUSS-TOTAL	-469 434,81				-469 434,81		

Financement CONSEIL DÉPARTEMENTAL PÔLE AUTONOMIE TERRITORIAL

PAT Saint Quentin							
-------------------	--	--	--	--	--	--	--

Financement FRAIS DE SIÈGE

Siège	162 775,61			162 775,61			
-------	------------	--	--	------------	--	--	--

Financement ASSOCIATION

Association (vie associative)	-44 639,34					-44 639,34	
-------------------------------	------------	--	--	--	--	------------	--

TOTAL	990 087,50		263 150,75		771 576,09	-44 639,34	0,00
--------------	-------------------	--	-------------------	--	-------------------	-------------------	-------------

IV. ENGAGEMENTS

- Contrats en cours de crédit-bail : montant nul.
- Les abandons de frais de déplacement sont consentis par certains administrateurs en contrepartie d'un reçu fiscal.

- Les congés payés du personnel (acquis du 1^{er} juin au 31 décembre) sont dûment provisionnés selon le principe comptable mais neutralisés dans les résultats administratifs par l'inscription en « dépenses non opposables aux tiers financeurs » en diminution des fonds propres (selon l'arrêté du 12 décembre 2007 relatif au plan comptable du secteur social et médico-social). Toutefois, pour les Travailleurs des ESAT, la provision est constituée et inscrite au compte de résultat.

1- Engagement hors bilan d'Indemnités de départ à la retraite (IDR)

Les engagements de retraite ne sont pas provisionnés dans les comptes des établissements ou alors ils ne le sont que très partiellement en fonction des décisions des financeurs. Le taux d'actualisation financière annuel des sommes investies retenu est de 3,62% (contre 3,19% l'an passé). Le taux de charges sociales retenu à 50,18%.

A la fin de l'exercice 2025, l'engagement de retraite s'élève à 1 775 638€, contre 1 844 457€ à fin 2024, soit une baisse de 68 819€. Le principe de provisions n'est pas retenu par les financeurs au sens des engagements. La Commission Finances de l'association a réaffirmé la poursuite de ce principe dans les arrêtés de comptes.

Néanmoins, certains départs projetés et identifiés font l'objet des provisions inscrites dans le résultat (compte 15) pour un total de 835 600€ au profit de 67 salariés concernés sur la période 2026-2030 :

RESSOURCES DISPONIBLES				INDEMNITÉ DE RETRAITE 2026-2030		
Provisions comptables (compte 15)				Evaluation	Nbre Salariés	ETP BPE 2026
solde au 01/01/2025	dotations 2025	reprises 2025	solde au 31/12/2025			
HDJ L'Envol						
SOUS-TOTAL ARS SANITAIRE	35 000,00		-18 000,00	16 919	2	22
SESSAD Chant à l'Oie	36 000,00	10 200,00	46 200,00	46 175	3	27
IME du Breuil	72 500,00	900,00	73 400,00	73 334	5	75
IME La Rencontre	62 500,00	12 700,00	75 200,00	75 151	5	17
ESAT Jean Pierrat - BPAS	45 000,00	45 700,00	90 700,00	90 628	7	30
ESAT L'Envol - BPAS	126 000,00		102 600,00	102 524	8	35
MAS Le Bois des Saules						14
FAM Le Bois des Saules S	10 000,00	700,00	10 700,00	10 663	2	23
FAM L'Orée des Bouleaux S	10 500,00	100,00	10 600,00	10 598	1	26
SOUS-TOTAL ARS BPAS	362 500,00	70 300,00	-23 400,00	409 073	31	246
ESAT Jean Pierrat - BAPC						
ESAT L'Envol - BAPC						1
SOUS-TOTAL ARS BAPC						1
FAM Le Bois des Saules H	85 000,00		-64 900,00	20 070	2	22
FAM L'Orée des Bouleaux H	107 000,00		-46 000,00	60 986	6	26
FDV Pierre Delomez	47 000,00		-6 800,00	40 152	7	34
FDH Les Cordeliers	66 000,00	2 300,00	68 300,00	68 263	5	31
FDH Résidence Villa du Cèdre	172 000,00		122 700,00	122 613	8	25
SAS L'Envol & Jean Pierrat						3
SAVS L'Envol	3 000,00		-3 000,00			8
SAVS La Rencontre	34 835,00		-34 835,00			9
SAJ La Rencontre	38 000,00	8 500,00	46 500,00	46 418	3	7
SOUS-TOTAL CD 78	552 835,00	10 800,00	-204 835,00	358 502	31	163
Siège	102 000,00		-51 600,00	50 361	3	21
SOUS-TOTAL FRAIS DE SIÈGE						
TOTAL	1 052 335,00	81 100,00	-297 835,00	834 855	67	454

Rapport sur effectif 15%

2- Engagement hors bilan du Compte Epargne Temps (CET)

Le CET est mis en place en 2019. La gestion est assurée par un organisme extérieur (Malakoff Humanis). L'ensemble des jours épargnés du CET font l'objet d'une comptabilisation de dépenses, ressorties d'un versement à l'organisme gestionnaire extérieur. Les éléments afférents au CET ne sont pas intégrés dans le bilan de l'association.

Au 31/12/2025, le dispositif CET totalise 601 990,44€ pour 1 946 jours concernés par 72 salariés :

	cumul au 31/12/2024	versement 2025	retrait 2025	cumul au 31/12/2025	Montant	Nombre de jours	Nombre Salariés
HDJ L'Envol							
SOUS-TOTAL ARS SANITAIRE	50 510,74	14 393,40		64 904,14	64 904,14	117	5
SESSAD Chant à l'Oie	47 957,56	7 526,47		55 484,03	55 484,03	205	7
IME du Breuil	37 764,72	16 413,25		54 177,97	54 177,97	201	10
IME La Rencontre	13 053,46	3 086,96		16 140,42	16 140,42	66	6
ESAT Jean Pierrat - BPAS	4 729,20	4 260,83		8 990,03	8 990,03	39	3
ESAT L'Envol - BPAS	71 939,56	12 760,86		84 700,42	84 700,42	258	7
MAS Le Bois des Saules		2 161,39		2 161,39	2 161,39	7	1
FAM Le Bois des Saules S							
FAM L'Orée des Bouleaux S	3 388,35			3 388,35	3 388,35	25	1
SOUS-TOTAL ARS BPAS	178 832,85	46 209,76		225 042,61	225 042,61	801	35
ESAT Jean Pierrat - BAPC							
ESAT L'Envol - BAPC							
SOUS-TOTAL ARS BAPC							
FAM Le Bois des Saules H	45 875,27	3 844,40	-44 850,68	4 868,99	4 868,99	14	1
FAM L'Orée des Bouleaux H	45 968,09	21 335,23		67 303,32	67 303,32	231	4
FDV Pierre Delomez	18 539,50	3 683,96		22 223,46	22 223,46	66	4
FDH Les Cordeliers	28 351,40	2 560,95	-13 652,87	17 259,48	17 259,48	77	6
FDH Résidence Villa du Cèdre	56 973,77	18 765,53	-21 745,71	53 993,59	53 993,59	213	5
SAS L'Envol & Jean Pierrat							
SAVS L'Envol					277,06		
SAVS La Rencontre	15 727,32	2 006,55	-13 662,88	4 070,99	3 793,93	17	1
SAJ La Rencontre	4 444,37	1 213,45		5 657,82	5 657,82	28	2
PAT Saint Quentin							
SOUS-TOTAL CD 78	215 879,72	53 410,07	-93 912,14	175 377,65	175 377,65	646	23
Siège	169 345,19	32 330,20	-65 009,35	136 666,04	136 666,04	382	9
SOUS-TOTAL FRAIS DE SIÈGE							
TOTAL	614 568,50	146 343,43	-158 921,49	601 990,44	601 990,44	1 946	72

V. AUTRES INFORMATIONS

1- Rémunérations globale brute annuelle des Directeurs de l'association

La rémunération globale brute annuelle versée en 2025 aux 18 Directeurs et Directeurs adjoints de l'association s'élève à 1 441 223€ (contre 1 164 360€ en 2024 pour 18 salariés). La variation est expliquée par le versement des indemnités de retraite pour certains départs intervenus en 2025.

2- Quote-part des produits financiers

En application de la circulaire DGAS/B n°2001/605 du 10 décembre 2001 du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité relative aux placements financiers des fonds de trésorerie des établissements sociaux et médico-sociaux, il est affecté aux établissements, dont la trésorerie d'exploitation était excédentaire, une quote-part des produits financiers dégagés par l'association dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie.

Cette quote-part de produits financiers pour un montant net de frais et d'impôts de 278 750,49€ qui a été constatée au titre des budgets sociaux et inscrite sur ce même exercice en diminution des dépenses de fonctionnement des frais de siège :

	2023	2024	2025
HDJ L'Envol			
SOUS TOTAL ARS SANITAIRE	34 817,69	40 081,49	46 216,83
SESSAD Chant à l'Oie	22 943,57	20 457,47	21 881,91
IME du Breuil	44 805,49	36 785,56	40 140,07
IME La Rencontre	5 637,53	833,45	362,38
ESAT Jean Pierrat - BPAS	21 467,21	28 678,34	33 254,93
ESAT L'Envol - BPAS	3 482,36	4 583,99	2 926,88
MAS Le Bois des Saules	0,00	0,00	2 592,38
SOUS-TOTAL ARS BPAS	98 336,16	91 338,81	101 158,55
ESAT Jean Pierrat - BAPC	10 981,72	16 365,98	26 118,92
ESAT L'Envol - BAPC	17 810,88	29 473,91	41 728,95
SOUS-TOTAL ARS BAPC	28 792,60	45 839,89	67 847,87
FAM Le Bois des Saules	4 247,48	5 455,33	-11 512,40
FAM L'Orée des Bouleaux	45 665,60	44 703,36	34 369,93
FDV Pierre Delomez	-1 352,81	947,11	-16 892,28
FDH Les Cordeliers	14 982,44	12 918,51	-12 320,77
FDH Résidence Villa du Cèdre	18 434,95	20 268,05	6 244,01
SAS L'Envol & Jean Pierrat	1 794,41	1 780,56	-1 059,25
SAVS L'Envol	4 443,21	2 500,36	-9 366,02
SAVS La Rencontre	23 705,06	14 585,42	2 202,13
SAJ La Rencontre	3 342,92	2 841,32	-3 623,76
PAT Saint Quentin	3 499,56	0,00	0,00
SOUS-TOTAL CD 78	118 762,82	106 000,02	-11 958,41
Siège	3 737,42	12 350,23	10 731,91
SOUS-TOTAL FRAIS DE SIÈGE	3 737,42	12 350,23	10 731,91
SOUS-TOTAL ESMS	284 446,69	295 610,44	213 996,75
Association (vie associative)	88 550,31	83 231,60	64 753,74
TOTAL	372 997,00	378 842,04	278 750,49

3- Litiges en cours avec les salariés

Les litiges en cours avec certains salariés ne font l'objet d'aucune provision compte tenu du caractère incertain des dénouements et en raison de prise en charge à posteriori par les autorités de tarification et de contrôle en cas de jugement à l'encontre de l'association.

Concernant les contentieux RH en cours, aucune provision n'est constituée dans les comptes de l'exercice 2025. En effet, par l'intermédiaire des avocats, l'Association ne dispose aucun élément probant pour apprécier l'évaluation et la constitution du risque pour les contentieux en cours.

5- Evènements post clôture

A ce jour, il n'y a pas d'évènements connus post-clôture.